

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le seize mars 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Maire sortant, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Nicole FAURE

Absents excusés : Mael MURRAY

Procurations : Mael MURRAY à Gilles GUINARD

Votants : 11

Claire DHENIN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-22-03/ 13 : INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nicole FAURE, Maire sortant, qui donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

Sont élus :

Serge ARLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Mael MURRAY, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD.

Madame Nicole FAURE, Maire sortant déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué à l'issue du premier tour des élections municipales, le 15 mars 2026.

Conformément à l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Gilles GUINARD préside alors la séance en qualité de doyen du conseil municipal.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Madame Nicole FAURE, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'elle a pris la parole en tant que Maire de la Commune d'Ornon, cède la présidence du Conseil municipal au doyen de l'assemblée, à savoir, Gilles GUINARD, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Gilles GUINARD prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Le Président de la séance dénombre 10 conseillers présents, constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint et le conseil municipal désormais installé.

Il propose de désigner Claire DHENIN, benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Claire DHENIN est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Gilles GUINARD dénombre 10 Conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales est atteint.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le secrétaire de séance
Claire DHENIN



Le doyen
Gilles GUINARD

